Envoyé en préfecture le 17/10/2026
Reçu en préfecture le 17/10/2026
Publié le
ID : 022-212203442-20261015-2026_33-DE

COMMUNE DE TREBRIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05/10/2026 Nombre de membres en exercice : 15 présents : 15 votants : 15 pour : 15 contre : 0 abstention : 0	L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur EVEN Fabrice, Maire. **Etaient présents** : Even, Drillien, Breton, Gillet, Tritta, Fontalirant, Philippot, Thoraval, Quiltu, Tougard, Bacquer, Jégou Henry, Verdon, Gestin **Absents** : **Secrétaire de séance** : Thoraval

Objet de la délibération

N° 2026-33

Mutualisation dans le cadre du projet d'agrandissement de la Maison Médicale de Maël-Carhaix

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier de Madame Rollande LE BORGNE, Maire de Maël-Carhaix, relatif au projet d'extension de la maison médicale et à la sollicitation d'une participation financière des communes environnantes.

Ce projet vise à renforcer l'offre de soins de proximité et à favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

Les études sont actuellement ne cours. Le début des travaux est envisagé en 2027 pour une réception prévisionnelle en 2028.

La futur maison médicale comprendra 8 cabinets de consultation, une salle d'urgence, une salle d'échographie, une salle multifonction, une salle de repos, une salle de réunion ainsi qu'un logement destiné à l'accueil de jeunes médecins.

Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune de Maël-Carhaix sollicite les communes voisines pour une participation financière comprise entre 5 et 15 € par habitant.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la participation financière de **5€ par habitant**.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à la présente décision.

Le Maire,
Fabrice EVEN